

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE477

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 41

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en cause »,

le mot :

« concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.